

Demande déposée le 01/03/2026 et complétée le		N° DP 068 302 26 00009	
Par :	Monsieur Watrelos Xavier		
Demeurant à :	25 rue de Brignais 68520 SCHWEIGHOUSE THANN	Surface de plancher:	m ²
Sur un terrain sis à :	25 Rue de Brignais 68520 Schweighouse-Thann 302 47 293, 302 47 294, 302 47 295, 302 47 296, 302 47 297, 302 47 298	Surface de plancher antérieure :	m ²
Nature des Travaux :	POSE D'UNE CLOTURE	Surface de plancher nouvelle :	m ²

Le Maire de la Ville de Schweighouse-Thann

VU la déclaration préalable présentée le 01/03/2026 par Monsieur Watrelos Xavier,
VU l'objet de la déclaration :

- pour la POSE D'UNE CLOTURE ;
- sur un terrain situé 25 Rue de Brignais ;
- pour une surface de plancher créée de 0 m² ;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,
VU l'affichage en mairie en date du 02/03/2026 de l'avis de dépôt,
VU le PLU approuvé le 04.07.2017, modifié le 12.12.2019,

ARRETE

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non opposition.

Fait à Schweighouse-Thann, le
Le Maire,

04 MARS 2026

LEHMANN Bruno



NOTA BENE : Le terrain est concerné par l'aléa retrait gonflement des argiles (aléa faible).

La présente autorisation peut être le fait générateur de taxes d'urbanisme. Si tel était le cas, un avis d'imposition vous sera transmis ultérieurement par les services de l'Etat.

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.